

BBC  
BEDOUI BUSINESS&CONSULTING  
22 Rue Imam Rassaa Monplaisir Tunis 1002  
Téléphone : + 216 71 281 406  
Télécopie : + 216 71 281 706  
Code TVA : 1408248S /A/P/000



Résidence Tunis-Carthage  
Bur.C14, Ariana 2080  
Téléphone +216 71 718 220  
Fax : +216 71 718 238

---

## **Société Electrostar SA**

**Rapport Général et Spécial des Commissaires aux Comptes**

**Exercice clos le 31 Décembre 2019**

**SOCIETE ELECTROSTAR SA**  
**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ELECTROSTAR SA »,

**I. Rapport sur l'audit des États Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de <7 455 068>DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à <17 812 055>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Suite aux diligences d'audit effectuées, nous soulevons les réserves suivantes :

- La société du groupe « SOGES », dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, dont notamment la société SOGES, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.
- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en Février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en Février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces deux redressements. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.  
Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.  
Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjeté appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.  
En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en Novembre 2020.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019.  
L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.  
Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 7 510 251 DT.
- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.  
Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.  
Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 6 689 383 DT.  
A noter que ce restant dû a été partiellement résorbé durant l'année 2020 via des marchandises achetées par HMT et revendues à ELECTROSTAR. Un accord sur un paiement via une compensation du produit de ces ventes avec le restant dû précédemment évoqué a été mis en œuvre
- La créance de la société Electrostar envers la société Electroland porte sur un montant de 3 215 806 DT, au 31 Décembre 2019. Malgré la signature d'un accord entre les deux sociétés pour le paiement de cet encours se basant sur les actifs liquides disponibles chez la société Electroland, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement de cette créance.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants

de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### 3. Incertitude liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019, soit une perte cumulée sur les deux exercices de <36 657 925> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <7 455 068>DT.
- Le chiffre d'affaire continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019, soit une baisse de 75%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 72% du total des engagements d'ELECTROSATR dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
  - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## 5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société Electrostar détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et des parts sociales dans la société 3Stars Sarl, qui a détenu la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT, lui conférant une détention dans leur capital respectif de 64.90% et 99.87%. Sachant que la situation nette de ces deux sociétés est inférieure à leur capital social respectif, nous ne pouvons pas nous exprimer sur la valeur d'usage de ces titres.
- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
  - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - o Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
  - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 410 163 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un paiement trimestriel de 916 308,
  - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées.

- Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau du deuxième tiret de la note 10, Événements postérieurs à la date de clôture, se rapportant à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## 6. Autres points

Nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

- L'augmentation de capital de 12 000 000 DT réservée à la société FHS service, et décidée par l'AGE de la société Electrostar tenue en date du 31 Août 2018. La société FHS service a souscrit la totalité des actions constituant l'augmentation du capital, soit 6 000 000 actions en date du 12 Décembre 2018 et a procédé à la libération du capital en date du 28 Juin 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## 7. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **8. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **9. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2019 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3. Inventaire physique des immobilisations**

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

## **4. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales**

En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus au 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Bedoui Business & Consulting**

**Besma Bedoui**

**Société Management & Audit Services**

**Mehdi Masmoudi**

**Tunis, le 29 Décembre 2020**



**SOCIETE « ELECTROSTAR SA »**  
**Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes**  
**États financiers- Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2019. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La société « Electrostar SA » a bénéficié de nouveaux crédits bancaires pour la consolidation de sa situation financière détaillés comme suit :
  - Crédit auprès de la BIAT :  
Crédit de consolidation d'un montant de 20 670 000 DT moyennant une période de grâce de 3 années dont une année en principale et intérêt. La mise en place a été effectuée le 26 novembre 2019,
  - Crédit auprès de la BTE :  
Crédit de consolidation d'un montant de 6 500 000 DT, moyennant une année de grâce du 22 septembre 2019 jusqu'au 22 septembre 2020
  - Crédit auprès de la BTK :  
Crédit d'un montant de 2 800 000 DT, moyennant une année et demi de grâce du 30 septembre 2019 jusqu'au 31 Mars 2021.
  - Crédit auprès Attijari Bank :  
Crédit d'un montant de 1 813 000 DT autorisé selon PV du Conseil d'administration du 12 novembre 2019. La mise en place a été effectuée en Décembre 2019.
  - Crédit auprès ATB :  
Crédit d'un montant de 1 135 500 DT, la mise en place a été effectuée en Février 2019 moyennant une période d'une année de grâce.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB. Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.
- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS portant sur 99.99% de son capital social pour un montant de 21 375 480 DT. L'évaluation de la société s'est basée sur la valeur d'un terrain, l'unique actif détenu par la société AGRINDUS.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR
- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND un matériel de transport pour un montant de 35 000 DT ;
- La société ELECTROSTAR a cédé deux matériels de transports aux profits des sociétés ELECTROLAND et 3STAR pour les montants respectifs de 21 000 DT et 11 600 DT.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

### 1. **Obtention crédits à moyen terme**

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires au 31 décembre 2019 s'élèvent à 66 946 880 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>Crédit 2019</i>	<i>Encours au 31 décembre 2019</i>
BIAT	(1) 20 670 000	20 670 000
BNA	(1) 13 504 000	13 504 000
STB	(2) 8 025 000	8 025 000
BTE	(3) 6 500 000	6 500 000
BTL	4 400 000	4 400 000
BTK	(4) 2 800 000	2 800 000
TSB	2 400 000	2 205 000
BNA	3 500 000	2 045 834
ATTIJARI BANK	(5) 1 813 000	1 813 000
AMEN BANK	5 000 000	1 375 000
ATB	(6) 1 135 500	1 135 500
BTE	1 850 000	915 604
ATTIJARI BANK	2 655 000	662 041
BTL	1 200 000	420 000
BNA	1 000 000	249 994
UBCI	500 000	225 907
<b>Total :</b>	<b>76 952 500</b>	<b>66 946 880</b>

- (1) La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2019 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BIAT et la BNA. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 8 ans.
- (2) Crédit de consolidation à hauteur de 8 025 000 DT accordé par la STB.
- (3) Le crédit BTE a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en mai 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.
- (4) Crédit de consolidation à hauteur de 2 800 000 DT accordé par l'BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 6 ans suite à un accord de principe accordé en Octobre 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.
- (5) Crédit de consolidation à hauteur de 1 813 000 DT accordé par l'ATTIJARI BANK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 3 ans suite à un accord de principe accordé en novembre 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.
- (6) Crédit de consolidation à hauteur de 1 135 000 DT accordé par l'ATB, ce crédit est rééchelonné sur une nouvelle période de remboursement de 3 ans

## 2. Opérations avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- WIDED SERVICES a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 26 568 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 5 950 DT ;
- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leur quote part dans ses locaux pour les montants respectifs de 169 762 DT et 63 883 DT.
- ELECTROSTAR a facturé 138 422 DT à HHW sa quote part dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- ELECTROSTAR a facturé 152 237 DT à la société SAVIE sa quote part dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.
- La société HHW a facturé 62 538 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société Electrostar s'est portée garante au profit des sociétés SOGES et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- La société Electrostar a reçu des garanties auprès de la société HHW au titre des crédits bancaires obtenus.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit ;

## III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

Au cours de l'exercice 2019, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 49 384 DT pour le salaire brut et charges patronales.  
La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Bedoui Business & Consulting**

**Besma Bedoui**

**Société Management & Audit Services**

**Mehdi Masmoudi**

**Tunis, le 29 décembre 2020**

## **ETAT FINANCIERS**

Société Electrostar SA  
Bilan  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2019Ap	31 Déc. 2018
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	3.1	1 857 366	1 857 366
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 855 418	-1 853 120
<b>Immobilisations Incorporelles Nettes</b>		<b>1 948</b>	<b>4 246</b>
Immobilisations corporelles	3.1	31 247 039	31 633 802
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-11 389 835	-10 437 543
<b>Immobilisations Corporelles Nettes</b>		<b>19 857 204</b>	<b>21 196 258</b>
Immobilisations financières	3.2	36 919 765	15 999 630
Moins : Provisions sur des titres de participation		-113 405	-59 900
<b>Immobilisations financières Nettes</b>		<b>36 806 361</b>	<b>15 939 730</b>
<b>Total Actifs Immobilisés</b>		<b>56 665 512</b>	<b>37 140 234</b>
Autres actifs non courants	3.3	0	452 874
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>56 665 512</b>	<b>37 593 108</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.4	7 302 711	8 672 711
Moins : provisions sur stocks		-1 710 556	-789 487
		<b>5 592 155</b>	<b>7 883 224</b>
Clients et comptes rattachés	3.5	29 712 915	48 029 855
Moins : provisions sur créances		-4 069 726	-3 580 837
		<b>25 643 189</b>	<b>44 449 018</b>
Autres actifs courants	3.6	24 379 935	28 288 537
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		<b>24 379 935</b>	<b>28 288 537</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3.7	1 122 728	1 048 638
<b>Total des actifs courants</b>		<b>56 738 008</b>	<b>81 669 417</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>113 403 520</b>	<b>119 262 525</b>

**Société Electrostar SA**  
**Bilan**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>Solde arrêté au</b>	
		<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		20 575 112	20 575 112
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-19 828 538	-982 668
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>10 356 988</b>	<b>29 202 857</b>
Résultat de l'exercice		-17 812 055	-18 845 870
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>3.8</b>	<b>-7 455 068</b>	<b>10 356 988</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Autres passifs non courants		10 995 698	14 660 930
Emprunts et dettes assimilées	<b>3.9</b>	61 455 735	51 849 484
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>72 451 433</b>	<b>66 510 414</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.10</b>	8 390 225	6 645 300
Autres passifs courants	<b>3.11</b>	14 612 064	12 143 073
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3.12</b>	25 404 866	23 606 751
<b>Total des passifs courants</b>		<b>48 407 155</b>	<b>42 395 123</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>120 858 588</b>	<b>108 905 538</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>113 403 520</b>	<b>119 262 525</b>

**Société Electrostar SA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Modèle autorisé**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

État de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		2019	2018
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	4.1	9 444 246	37 585 378
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 444 246</b>	<b>37 585 378</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations des stocks produits finis & en-cours	4.2	-422 123	10 320 516
Achats de marchandises consommées	4.3	907 137	5 027 377
Autres approvisionnements consommés	4.4	7 059 404	15 537 422
Charges de personnel	4.5	2 275 380	2 883 410
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	5 099 732	4 722 880
Autres charges d'exploitation	4.7	3 561 886	5 423 278
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>18 481 417</b>	<b>43 914 883</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-9 037 171</b>	<b>-6 329 504</b>
Charges financières nettes	4.8	-9 551 086	-13 407 892
Autres gains ordinaires	4.9	807 106	994 127
Autres pertes ordinaires	4.10	-7 250	-7 283
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-17 788 401</b>	<b>-18 750 552</b>
Impôt sur les bénéfices		-23 654	-95 318
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-17 812 055</b>	<b>-18 845 870</b>
Effets des modifications comptables		0	0
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>		<b>-17 812 055</b>	<b>-18 845 870</b>



Société Electrostar SA ETAT DE FLUX DE TRESORERIE Modèle autorisé (Exprimé en Dinars Tunisien)			
Exercice clôturé le			
	Notes	31 Décembre. 2019	31 Décembre. 2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat de l'exercice</b>		-17 812 055	-18 845 870
<b>Ajustement pour:</b>			
Amortissements	5.1	1 816 678	2 179 484
Provisions	5.1	3 370 044	2 553 396
Reprises sur amort et provisions	5.2	-86 989	-10 000
Variation des:			
Stocks	5.3	1 370 000	14 809 073
Créances	5.4	18 316 939	-751 079
Autres actifs	5.5	3 028 362	-6 337 815
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	-390 669	-22 573 106
Autres Produits non encaissables	5.7	-740 514	-406 715
Intérêts sur emprunts	5.8	5 450 839	2 159 542
<b>Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>14 322 634</b>	<b>-27 223 090</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquis. d'immob. corporelle et incorporelle	5.9	-129 522	-122 941
Encaissements provenant de La cession d'immob. corporelle et incorporelle	5.10	516 285	138 501
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.11	-21 519 226	-86 938
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	5.12	930 391	115 878
<b>Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-20 202 072</b>	<b>44 500</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant des emprunts	5.13	32 918 500	56 089 930
Remboursement d'emprunts	5.14	-22 593 889	-3 547 158
Païement d'intérêts sur emprunts	5.15	-5 450 839	-2 159 542
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
<b>Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>4 873 772</b>	<b>50 383 230</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>-1 005 666</b>	<b>23 204 641</b>
Trésorerie au début de l'exercice	5.16	-17 785 327	-40 989 967
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.17	-18 790 993	-17 785 327

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

### 2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019, soit une perte cumulée sur les deux exercices de <36 657 925> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <7 455 086>DT.
- Le chiffre d'affaire continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019, soit une baisse de 75%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
  - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;

- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

### 2.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location- financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

### 2.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production, y compris les frais financiers.

### 2.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

#### **2.4. Opérations libellées en monnaie étrangère**

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

## 3. Notes détaillées du Bilan

## 3.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 19 859 150 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	VB au 31/12/18	Acquisitions 2019	Cessions 2019	VB au 31/12/19	Amort. 31/12/18	Dotations 2019	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/19	VCN 31/12/19
<b>Immobilisations incorporelles</b>									
Logiciel	1 857 366	0	0	1 857 366	1 853 120	2 298	0	1 855 418	1 948
<b>Total des immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 857 366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 857 366</b>	<b>1 853 120</b>	<b>2 298</b>	<b>0</b>	<b>1 855 418</b>	<b>1 948</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>									
Terrains nus	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0	0	0	7 200 000
Terrains Bâti	6 448 679	0	0	6 448 679	0	0	0	0	6 448 679
Agencement Et Aménagement des Terrains	36 293	0	0	36 293	33 448	933	0	34 381	1 912
Bâtiments Industriels	2 426 948	0	0	2 426 948	804 825	121 974	0	926 799	1 500 148
Bâtiments Administratifs	7 478 405	0	0	7 478 405	2 761 591	854 115	0	3 615 707	3 862 698
Installations Techniques	564 327	0	0	564 327	564 327	0	0	564 327	0
Matériel Industriel	1 448 803	14 125	0	1 462 928	1 281 156	46 149	0	1 327 305	135 623
Outillage Industriel	727 379	0	0	727 379	479 264	58 506	0	537 770	189 609
Agencement Du Matériel Industriel	31 638	0	0	31 638	29 285	1 002	0	30 287	1 351
Matériel Transport Biens	485 937	53 530	223 859	315 607	429 687	35 930	163 035	302 582	13 025
Matériel Transport Personnes	1 513 329	35 000	268 895	1 279 433	1 292 928	110 649	246 179	1 157 398	122 035
A.A.I Divers	1 802 286	396	0	1 802 682	1 498 567	68 438	0	1 567 005	235 677
Équipement De Bureau	236 332	0	0	236 332	157 855	17 754	0	175 608	60 723
Matériel Informatique	1 233 445	2 941	0	1 236 386	1 104 610	46 054	0	1 150 664	85 722
<b>Total des immobilisations Corporelles</b>	<b>31 633 800</b>	<b>105 992</b>	<b>492 755</b>	<b>31 247 037</b>	<b>10 437 544</b>	<b>1 361 506</b>	<b>409 214</b>	<b>11 389 835</b>	<b>19 857 202</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>33 491 166</b>	<b>105 992</b>	<b>492 755</b>	<b>33 104 403</b>	<b>12 290 664</b>	<b>1 363 803</b>	<b>409 214</b>	<b>13 245 253</b>	<b>19 859 150</b>

- Le solde du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 1 857 366 DT contre 1 857 366 DT au 31 décembre 2018.
- Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 31 247 037 DT contre 31 633 800 DT au 31 décembre 2018 soit une variation de -386 763 détaillée comme suit :
  - Acquisitions de l'exercice : 105 992 DT
  - Cessions de l'exercice : 492 755 DT
- Le solde du compte terrain nu correspond à la valeur d'un terrain situé à BIR MCHERGUA dont la société dispose d'un certificat de propriété collectif. La société doit procéder à la régularisation de la situation juridique du terrain par l'obtention d'un titre de propriété individuel.

### 3.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 36 806 361 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 15 939 730 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Titres de Participations	36 639 113	15 594 833
Prêts personnel	216 189	340 334
Cautionnement	59 338	59 338
Dépôts	5 125	5 125
<b>S-Total</b>	<b>36 919 765</b>	<b>15 999 630</b>
Provision pour dépréciation titres	-113 405	-59 900
<b>Total</b>	<b>36 806 361</b>	<b>15 939 730</b>

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Titres de participation</b>	<b>% de détention</b>	<b>Montant</b>
AGRINDUS	99.99%	21 375 480
SOGES	99.44%	8 800 000
HHW	64.9%	4 802 415
3STAR	99.87%	1 000 000
ISA	19.00%	331 300
BIR MCHERGUA	62.5%	125 000
MIXAL	2.83%	112 500
WEBCOM	19.97%	59 900
BTS	-	20 000
WIDED SERVICES	2.55%	12 500
SODINCO		18
<b>Total</b>		<b>36 639 113</b>

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société retient la valeur d'usage de ses participations.
- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » retient la valeur d'usage pour l'évaluation de ses participations.

- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et 3Stars, qui détenait la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT.
- La société « MEGA COM » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle depuis 2017.
- La société « Mixal SA » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 450 000DT a procédé à la réduction de son capital social. De ce fait, la société a constaté cette réduction en pertes exceptionnelles depuis 2017 et ce pour un montant de 337 500 DT.
- La société « Electrostar SA » a cédé, courant l'exercice 2018, ses participations dans les sociétés « L’AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.
- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS, détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT, auprès de la société SOGES pour la valeur du terrain.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.

### 3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde nul au 31 décembre 2019 contre un solde net de 452 874 DT au 31 décembre 2018.

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Charges à répartir / Valeur Brute	0	1 577 200
Charges à répartir / Résorption	0	1 124 326
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>452 874</b>

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

### 3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde brut au 31 décembre 2019 de 7 302 711 DT contre un solde de 8 672 711 DT au 31 décembre 2018. Le détail se présente comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Stocks PDR	3 857 467	3 878 775
Stocks produits finis	2 824 516	2 402 393
Stocks marchandises	471 791	826 707
Stocks Kit	148 937	1 564 836
<b>S-Total</b>	<b>7 302 711</b>	<b>8 672 711</b>
Provision sur stocks	-1 710 556	-789 487
<b>Total</b>	<b>5 592 155</b>	<b>7 883 224</b>

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2019 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés par la société.

### 3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 643 189 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 44 449 018 DT au 31 décembre 2018. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Clients	18 374 671	38 299 744
Clients, impayés et douteux	11 012 236	8 890 510
Clients, effets à recevoir	326 009	839 601
<b>S-Total</b>	<b>29 712 915</b>	<b>48 029 855</b>
Provision pour dépréciation clients	-4 069 726	-3 580 837
<b>Total</b>	<b>25 643 189</b>	<b>44 449 018</b>

- Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 11 012 236 DT provisionné à concurrence de 4 069 726 DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux.
  - Les effets et chèques impayés à la clôture de l'exercice ne font pas l'objet des provisions. Ces créances sont, généralement, réglées au cours de l'exercice suivant.
  - La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 29 712 915 DT au 31 décembre 2019. Ces créances proviennent, pour environ de 8 018 187 DT soit 27% de la société « HMT », et environ de 7 510 251 DT soit 25% de la société « SOGES ».
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des clients de la société. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

### 3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 24 379 935 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 28 288 537 DT au 31 Décembre 2018, et sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Débiteurs Divers	16 068 471	6 860 520
État, impôts sur les bénéfices à reporter	5 069 074	4 848 045
Créances sur cessions d'immobilisation	2 809 000	3 018 698
Charges constatées d'avance	337 042	505 062
Compte d'attente à Régulariser Actif	63 370	128 874
Avance personnel	20 468	48 096
Produits à recevoir	11 189	879 241
TVA à régulariser	1 321	0
Compte courant	0	12 000 000
<b>S-Total</b>	<b>24 379 935</b>	<b>28 288 537</b>

- Le solde du compte « compte courant » correspond à l'opération de capital appelé et non versé.
- Le solde du compte « Débiteurs divers » correspond au compte courant débiteur avec la société HMT.
- Le solde du compte « Créances sur cession d'immobilisations » correspond essentiellement à la valeur de cessions des titres de la société « HMT ».



**3.7. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 1 122 728 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 1 048 638 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

<b>(En TND)</b>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Banques	1 117 372*	696 244
Chèques et effets à l'encaissement	3 233	349 932
Caisse	2 124	2 463
<b>Total</b>	<b>1 122 728</b>	<b>1 048 638</b>

\* Ce solde inclut un montant de 649 000 DT bloqué pour remboursement de CMT effectué en 2020

**3.8. Capitaux propres**

Les capitaux propres présentent un solde de <7 455 068 DT> au 31 décembre 2019. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

<i>(En TND)</i>	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>20 575 112</b>	<b>890 190</b>	<b>8 720 224</b>	<b>-982 668</b>	<b>-18 845 870</b>	<b>10 356 988</b>
Résultat reportés				-18 845 870	18 845 870	0
Résultat de l'exercice 2019 <sup>2</sup>					-17 812 055	-17 812 055
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>20 575 112</b>	<b>890 190</b>	<b>8 720 224</b>	<b>-19 828 538</b>	<b>-17 812 055</b>	<b>-7 455 068</b>

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la décision de l'AGO du 09 août 2019.
- En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus au 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

**3.9. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 61 455 734 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 51 828 941 DT au 31 décembre 2018, soit une hausse de 9 606 252 DT

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

(En TND)	Montant du Crédit	Encours au 31 décembre 2018	Encaissements 2019	Reclassements à court terme 2019 en fournisseurs	Reclassements principale impayé	Reclassements à court terme 2019	Encours au 31 décembre 2019
BIAT	20 670 000		20 670 000			0	20 670 000
BNA	13 504 000	13 504 000				0	13 504 000
STB	8 025 000	8 025 000				0	8 025 000
BTE	6 500 000		6 500 000			329 981	6 170 019
BTL	4 400 000	4 400 000				0	4 400 000
BTK	2 800 000		2 800 000			0	2 800 000
ATTIJARI	1 813 000		1 813 000			369 436	1 443 564
TSB	2 400 000	1 800 000				600 000	1 200 000
BNA	3 500 000	1 400 000				350 000	1 050 000
AMEN	5 000 000	1 375 000				500 000	875 000
ATB	1 135 500		1 135 500			520 438	615 063
BTE	8 350 000	707 507				295 582	411 925
ATTIJARI	2 655 000	662 040				370 876	291 164
BIAT	14 500 000	14 500 000			14 500 000	0	0
BTK	1 000 000	761 710			761 710	0	0
BIAT	5 300 000	2 120 000			2 120 000	0	0
BTK	1 000 000	982 500			982 500	0	0
BTL	1 200 000	240 000				240 000	0
BIAT	1 500 000	1 142 857			1 142 857	0	0
UBCI	500 000	125 000				125 000	0
BNA	1 000 000	83 327				83 326	1
Crédits leasing		20 543		20 543		0	0
<b>Total</b>	<b>106 752 500</b>	<b>51 849 484</b>	<b>32 918 500</b>	<b>20 543</b>	<b>19 507 067</b>	<b>3 784 639</b>	<b>61 455 735</b>

**3.10. Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 8 390 225 DT au 31 décembre 2019 contre 6 645 300 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018*
Fournisseurs d'exploitation	6 344 719	3 679 741
Fournisseurs étrangers	3 959 932	2 513 198
Fournisseurs, effets à payer	1 132 496	1 405 756
Fournisseurs, factures non parvenues	564 052	400 222
Fournisseurs débiteurs	-3 610 973	-1 353 617
<b>Total</b>	<b>8 390 225</b>	<b>6 645 300</b>

\*Modifié pour des raisons de comparabilité.

Il est à noter que :

- Les fournisseurs ordinaires présentent un solde de 6 344 719 DT au 31 décembre 2019. Ces dettes proviennent essentiellement des soldes avec les sociétés de groupe de 2 674 783 DT soit (42%) et avec société hors groupe de 3 669 933 DT soit (58%).
- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2019 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes. Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2019 un montant de 3 959 932DT.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des fournisseurs de la société. De ce fait, nous n'étions pas en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

### 3.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 14 612 064 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 12 143 073 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Créditeurs divers	11 552 216	7 627 675
Obligations cautionnées	1 587 844	624 670
Autres charges à payer	717 161	746 759
Personnel rémunérations dues	200 762	168 734
Etat, Retenue à la source	181 266	81 155
Autres droits et taxes à payer	171 625	535 201
CNSS, cotisations à payer	115 407	118 475
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	0
TVA à payer	36 712	2 240 406
<b>Total</b>	<b>14 612 064</b>	<b>12 143 073</b>

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Créditeurs Divers » totalisant un solde de 11 552 216 DT correspond à :
  - Un impôts dû payable à court terme suite à l'accord de rééchelonnement avec l'administration fiscale pour un montant de 9 448 479 DT.
  - Des billets de trésorerie reçus auprès BTE & STUSID pour un montant de 1 500 000 DT à échéance 2020,
  - Une provision pour risque fiscal de 591 295 DT correspond des pénalités sur redressement fiscale et taxe énergétique.
- Le solde du compte « Obligations cautionnées » totalisant 1 587 844 DT correspond à des obligations de 1 112 511 DT échues en 2020 et des chèques certifiés pour un montant égal à 475 333 DT.

### 3.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 25 404 865 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 23 606 751 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Banque	8 600 683	3 733 442
Échéance à moins d'un an sur emprunts	5 491 144	4 772 785
Financement de stock	4 310 000	3 030 000
Intérêts courus	3 320 848	1 028 366
Financement en devises	2 716 462	9 066 413
Découvert mobilisé	750 000	951 500
Avances sur factures*	315 728	1 024 244
<b>Total</b>	<b>25 404 865</b>	<b>23 606 751</b>

\*Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de ventes au nom des grandes surfaces.

#### 4. Notes détaillées de l'état de résultat

##### 4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2019 s'élèvent à 9 444 246 DT contre 37 585 378 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Revenus	9 154 005	37 018 612
Produits des activités annexes	240 241	383 755
Travaux SAV	50 000	183 012
<b>Total</b>	<b>9 444 246</b>	<b>37 585 378</b>

##### 4.2. Variation des stocks produits finis

La variation des stocks produits finis de l'exercice 2019 s'élèvent à <422 123> DT contre 10 320 516 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Variations des stocks produits finis	-422 123	10 320 516
<b>Total</b>	<b>-422 123</b>	<b>10 320 516</b>

##### 4.3. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2019 s'élèvent à 907 137 DT contre 5 027 377 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Achats de marchandises	552 222	285 474
Variation des stocks de Marchandises	354 916	4 741 903
<b>Total</b>	<b>907 137</b>	<b>5 027 377</b>

##### 4.4. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2019 s'élèvent à 7 059 404 DT contre 15 537 422 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Achat matières premières étrangères	3 782 727	12 462 968
Variation stock Matière premières	1 415 899	-357 379
Frais sur achat	1 378 595	2 367 074
Autres achats non stockés de matière et fourniture	288 089	413 276
Achat matières premières locales	136 349	372 777
Achat matières et fournitures consommables	36 437	174 673
Variation stock pièces de rechange	21 308	104 033
<b>Total</b>	<b>7 059 404</b>	<b>15 537 422</b>

#### 4.5. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 275 380 DT contre 2 883 410 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Salaires	1 978 345	2 412 319
Charges sociales légales	292 292	457 527
Autres charges de personnel et autres charges sociales	4 744	13 564
<b>Total</b>	<b>2 275 380</b>	<b>2 883 410</b>

#### 4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 099 732 DT contre 4 722 880 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	2 213 836	1 794 703
Dotations aux amort des immob Corporelles	1 361 506	1 050 247
Dotations pour prov pour risques et charges	591 295	0
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	564 912	758 693
Dotations aux amort des immob Incorporelles	455 172	4 911
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-10 000
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-76 023	0
<b>Total</b>	<b>5 099 732</b>	<b>4 722 880</b>

#### 4.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 561 886 DT contre 5 423 278 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Personnel extérieur à l'entreprise	992 924	1 356 198
Services bancaires assimilés	887 600	600 215
Charges locatives	441 438	623 880
Honoraires	400 423	539 890
Prime d'assurance	247 382	319 237
Impôts et taxes et versements assimilés	227 835	244 154
Publicité et publications	256 848	1 166 334
Entretien et réparation	152 233	258 948
Études et recherche	229 826	192 940
Frais postaux et frais de télécommunications	101 445	143 356
Voyage et déplacement	65 081	176 440
Frais de transport	25 794	240 010
Transferts de charges	-466 943	-438 324
<b>Total</b>	<b>3 561 886</b>	<b>5 423 278</b>

**4.8. Charges financières nettes**

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 s'élèvent à 9 551 086 DT contre 13 407 892 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Charges financières	10 001 999	13 551 115
Produits financiers	-450 913	-143 223
<b>Total</b>	<b>9 551 086</b>	<b>13 407 892</b>

**4.9. Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 807 106 DT contre 994 127 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Produit sur cession d'immobilisation	768 589	406 715
Gains exceptionnels	38 517	587 412
<b>Total</b>	<b>807 106</b>	<b>994 127</b>

**4.10. Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 7 250 DT contre 7 283 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<b>31 Déc. 2019</b>	<b>31 Déc. 2018</b>
Pertes exceptionnelles	7 250	7 283
<b>Total</b>	<b>7 250</b>	<b>7 283</b>

## 5. Notes détaillées de l'état des flux de trésorerie

## 5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	2 213 836	1 794 703
Dotations aux amort des immob Corporelles	1 361 506	1 050 247
Dotations pour prov pour risques et charges	591 295	0
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	564 912	758 693
Dotations aux amort des immob Incorporelles	455 172	4 911
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326
<b>Total</b>	<b>5 186 721</b>	<b>4 732 880</b>

## 5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-10 000
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-76 023	0
<b>Total</b>	<b>-86 989</b>	<b>-10 000</b>

## 5.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation stock Matière premières	1 415 899	-357 379
Variation des stocks de Marchandises	354 916	4 741 903
Variation stock pièces de rechange	21 308	104 033
Variations des stocks produits finis & en-cours	-422 123	10 320 516
<b>Total</b>	<b>1 370 000</b>	<b>14 809 073</b>

## 5.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation clients	19 925 073	-614 701
Variation clients-effets à recevoir	513 592	41 853
Variation clients-Effets impayés	-2 121 726	-178 231
<b>Total</b>	<b>18 316 939</b>	<b>-751 079</b>

## 5.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation Associés Opérations sur le Capital	12 000 000	0
Variation Produits à Recevoir	266 032	363 254,78
Variation Charges Constatées d'Avance	168 020	87 779,00
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	16 264	-128 873,85
Variation Avances & Acomptes au Personnel	6 345	261 775,41
Variation créances sur cession d'immobilisations	2 000	0,00
Variation T.V.A à Régulariser	-1 321	128 014,42
Variation TVA à Reporter	0	385 955,70
Variation État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-221 029	-576 315,26
Variation Débiteurs Divers	-9 207 950	-6 859 405,13
<b>Total</b>	<b>3 028 362</b>	<b>-6 337 815</b>



**5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Variation Fournisseurs Locaux	2 664 977	-641 131
Variation Fournisseurs Étrangers	1 446 734	-3 950 632
Variation Obligations Cautionnées	963 174	-877 291
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	163 830	315 841
Variation État, Retenue à la Source	77 716	-141 026
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	0
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	32 029	-173 540
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	-3 068	-174 551
Variation Charges à Payer	-203 973	533 240
Variation Effets à Payer	-273 260	444 508
Créditeurs Divers	-331 987	-14 196 760
Variation État, Autres Taxes à Payer	-341 181	391 882
Variation, TVA à Payer	-2 203 693	2 240 406
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-2 431 038	-613 666
Reclas. Frs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d 'Exploitation	0	72 031
Variation immobilisation	0	-5 802 415
<b>Total</b>	<b>-390 669</b>	<b>-22 573 106</b>

**5.7. Autres produits non encaissables**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Produit sur cession d'immobilisation	-740 514	-406 715
<b>Total</b>	<b>-740 514</b>	<b>-406 715</b>

**5.8. Intérêts sur emprunts**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Intérêt sur emprunts	5 450 839	2 159 542
<b>Total</b>	<b>5 450 839</b>	<b>2 159 542</b>

**5.9. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-129 522	598 497
Variation des Charges à Répartir	0	-35 000
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	0	-686 438
<b>Total</b>	<b>-129 522</b>	<b>-122 941</b>

**5.10. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	516 285	420 500
Créances sur cession d'immobilisations	0	-282 000
<b>Total</b>	<b>516 285</b>	<b>138 500</b>

**5.11. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-143 746	-86 938
Variation titres de participations	-21 375 480	0
<b>Total</b>	<b>-21 519 226</b>	<b>-86 938</b>

**5.12. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Variation titres de participations	662 500	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	267 891	115 878
<b>Total</b>	<b>930 391</b>	<b>115 878</b>

**5.13. Encaissement provenant des emprunts**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Encaissements provenant des emprunts	32 918 500	56 089 930
<b>Total</b>	<b>32 918 500</b>	<b>56 089 930</b>

**5.14. Remboursement d'emprunts**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Remboursement Principal Emprunt	-22 593 889	-3 427 775
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	0	-119 384
<b>Total</b>	<b>-22 593 889</b>	<b>-3 547 159</b>

**5.15. Paiement d'intérêts sur emprunts**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Intérêts sur Emprunts	-5 450 839	-2 159 542
<b>Total</b>	<b>-5 450 839</b>	<b>-2 159 542</b>

**5.16. Trésorerie au début de l'exercice**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 048 638	1 423 061
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-18 833 965	-42 413 028
<b>Total</b>	<b>-17 785 327</b>	<b>-40 989 967</b>

**5.17. Trésorerie à la clôture de l'exercice**

<i>(En TND)</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 122 728	1 048 638
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-19 913 722	-18 833 965
<b>Total</b>	<b>-18 790 993</b>	<b>-17 785 327</b>

## 6. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2019	CHARGES	2019	SOLDES	2019
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	1 312 546	Coût d'achat des marchandises vendues	907 137	<b>Marge Commerciale</b>	<b>405 409</b>
Revenus	8 131 700	Déstockage de production	422 123	<b>Production</b>	<b>8 553 823</b>
Production	8 553 823	<b>Achats consommés</b>	7 059 404	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>1 494 419</b>
Marge Commerciale	405 409				
Marge sur coût matières	1 494 419	Autres charges externes	3 800 994		
<b>TOTAL</b>	<b>1 899 828</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 800 994</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>-1 901 166</b>
		Impôts & Taxes	227 835		
		Charges de personnel	2 275 380		
Valeur Ajoutée Brute	<b>-1 901 166</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 503 215</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>-4 404 381</b>
Excédent brut d'exploitation	-4 404 381	Autres charges ordinaires	7 250		
Transfert de charges	466 943	Charges financières	10 001 999		
Autres produits ordinaires	807 106	Dotations aux amortissements & aux provisions	5 099 732		
Produits financiers	450 913	Impôt sur le résultat	23 654		
<b>TOTAL</b>	<b>-2 679 419</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 132 636</b>	<b>Résultat Net</b>	<b>-17 812 055</b>

**7. Tableau de passage**

Le tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination conformément à l'annexe 7 du NC01 norme générale se présente comme suit :

Désignation	Total	Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Autres approvisionnements consommés	7 059 404	6 978 330	32 778	25 503	22 793
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 099 732	1 554 295	651 024	680 577	2 213 836
Autres charges d'exploitation	3 561 886	1 170 842	402 563	850 089	1 138 393
Charges de personnel	2 275 380	983 261	652 464	490 444	149 211
Achats de marchandises consommées	907 137	907 137	0	0	0
Variations des stocks produits finis & en-cours	-422 123	-422 123	0	0	0
<b>Total</b>	<b>18 481 417</b>	<b>11 171 742</b>	<b>1 738 828</b>	<b>2 046 614</b>	<b>3 524 233</b>

## 8. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<b>(En TND)</b>	<b>31-déc-19</b>
Escompte commercial	1 311 879
Obligations cautionnées	1 112 511
Caution sur marché	86 863
<b>Total</b>	<b>2 511 252</b>

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit des sociétés HHW SA sur ses crédits de consolidation.

## 9. Informations sur les parties liées

### 9.1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 970 045 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 445 011 DT pour la société ELECTROLAND.
- 

### 9.2. Achats matières premiers et marchandises locaux auprès de société du groupe :

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de matières premiers auprès de la société CLIMATECH pour un montant global de 463 375 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 549 039 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW trading pour un montant global de 2 789 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société ELECTROLAND pour un montant global de 349 DT

### 9.3. Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- WIDED SERVICES a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 26 568 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 5 950 DT ;
- La société HHW à facturé 62 538 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR

### 9.4. Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 018 187 DT envers la société HMT (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 7 510 251 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail) ;

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 3 215 806 DT envers la société Electroland.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 236 112 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 590 761 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l’Affiche Tunisienne.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 539 345 DT envers la société 3Star.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 940 966 DT envers la société HHW.

#### 9.5. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/20190

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 608 097 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 339 857 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 333 182 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 190 667 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 133 445 DT envers la société HHW TRADING.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 62 592 DT envers la société Immobilière MANAR.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 55 850 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 44 792 DT envers la société WIDED SERVICES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 40 841 DT envers la société Prestatic
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 13 590 DT envers la société Sidi salem
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 18 024 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 6 909 DT envers la société 3Star
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 85 801 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 121 315 DT envers société l’Affiche Tunisienne

#### 9.6. Comptes courants avec les sociétés du groupe

- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 18 923 340 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 299 656 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 26 000 DT envers la société ELECTROLAND
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 6 000 DT envers la société F.H services
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 375 DT envers la société CLIMATECH
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 11 290 DT envers la société 3Star
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 16 058 DT envers la société RANDA
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 264 033 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 111 110 DT envers la société SOGES

**9.7. Acquisition et cessions d'immobilisations avec des sociétés du groupe :**

- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND un matériel de transport pour un montant de 35 000 DT ;
- La société ELECTROSTAR a cédé deux matériels de transports aux profits des sociétés ELECTROLAND et 3STAR pour un montant respectivement de 21 000 DT et 11 600 DT.

**9.8. Acquisition et cessions des participations avec les sociétés du groupe**

- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS portant sur 99.99% de son capital social pour un montant de 21 375 480 DT. L'évaluation de la société s'est basée sur la valeur d'un terrain, l'unique actif détenu par la société AGRINDUS.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.

**9.9. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR**

- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leur quote part dans ses locaux pour les montants respectifs de 169 762 DT et 63 883 DT.
- ELECTROSTAR a facturé 138 422 DT à HHW sa quote part dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- ELECTROSTAR a facturé 152 237 DT à la société SAVIE sa quote part dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.

**9.10. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR en 2019**

- Cautions solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Cautions solidaire au profit de la société HHW SA sur ses crédits de consolidation.

**9.11. Obligations et engagements de la société ELECTROSTAR envers les dirigeants**

Au cours de l'exercice 2019, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 49 384 DT pour le salaire brut et charges patronales.

La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

**10. Événements postérieurs à la date de clôture :**

Les événements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- La société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

Phase 1 : Effort groupe Hachicha

- Augmentation du capital de la société Electrostar ;
- Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;

Phase 2 : Redimensionnement de la dette

- Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
- Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;

Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion

- Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire

- A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, La société « ELECTROSTAR » a arrêté sa production dès le 16 mars 2020. Depuis cette date, la société est confrontée, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement.

L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude et la société « ELECTROSTAR » a marqué une forte baisse de l'activité et ceux pour ce premier semestre de l'année 2020.

En revanche et sans pouvoir la mesurer précisément à ce stade, la direction Générale anticipe une chute temporaire du chiffre d'affaires chez les clients et par conséquent une baisse à partir du mois d'avril 2020.

Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats de la société Electrostar. Toutefois, la direction générale affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative, liée directement à la pandémie, de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La Direction Générale suit de près l'évolution de la situation et anticipe toutes les actions pour assurer la continuité de l'activité et atténuer les risques sur ses opérations. En attendant, la Direction se concentre également sur la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs. La gravité ultime de l'impact du virus Corona est incertaine pour le moment et ce qui empêche donc la Direction Générale de prédire l'impact qu'il pourrait avoir sur ses marchés finaux et ses opérations en 2020 et au-delà.

- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration en date du **29 Décembre 2020** et ne reflètent pas de ce fait les événements postérieurs à cette date.